



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

UN 1

*NINETEENTH YEAR***1124***th MEETING: 28 MAY 1964**ème SÉANCE: 28 MAI 1964**DIX-NEUVIÈME ANNÉE*

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1124)	1
Adoption of the agenda	1
Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1124)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND TWENTY-FOURTH MEETING
Held in New York, on Thursday, 28 May 1964, at 10.30 a.m.

MILLE CENT VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 28 mai 1964, à 10 h 30.

President: Mr. Roger SEYDOUX (France).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1124)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697)

1. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with decisions taken previously on this agenda item, I shall invite the representatives of Cambodia and the Republic of Viet-Nam to take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Huot Sambath (Cambodia) and Mr. Vu Van Mau (Republic of Viet-Nam) took places at the Council table.

2. Mr. VU VAN MAU (Republic of Viet-Nam) (translated from French): At this time, when the entire people of India and its Government are saying their last farewells to their great leader, Pandit Jawaharlal Nehru, the delegation of the Republic of Viet-Nam feels bound to join in the tribute paid by the Security Council to that noble statesman who does honour to the African-Asian family of nations. The delegation of the Republic of Viet-Nam pauses reverently in commemoration of that great hero of the Indian nation and of all mankind, in commemoration of his whole life of struggle, self-abnegation and sacrifice, which is a symbol for all of us of the ultimate triumph of mind over matter, of non-violence "ahimsa" over brute force, the triumph of freedom, justice, democracy and peace.

3. The delegation of the Republic of Viet-Nam is pleased to note that Mr. Huot Sambath, the Cambodian Minister for Foreign Affairs, has duly made amends by correcting the error he had made on 25 May in referring to my country. However, although he correctly used the expression "Republic of Viet-Nam" at the beginning of his last statement, he continues to speak about the "Saigon Government". I would nevertheless hope that I shall not have to revert to this question of language.

Président: M. Roger SEYDOUX (France).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1124)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697)

1. Le PRESIDENT: Conformément aux décisions prises antérieurement au sujet de la question inscrite à notre ordre du jour, je vais inviter les représentants du Cambodge et de la République du Viet-Nam à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Huot Sambath (Cambodge) et M. Vu Van Mau (République du Viet-Nam) prennent place à la table du Conseil.

2. M. VU VAN MAU (République du Viet-Nam): Pendant que tout le peuple et le Gouvernement de l'Inde font aujourd'hui leurs derniers adieux à leur grand leader, le pandit Jawaharlal Nehru, la délégation de la République du Viet-Nam se fait un devoir de s'associer aux hommages qui ont été présentés par le Conseil de sécurité à cette noble figure qui honore la famille afro-asiatique. La délégation de la République du Viet-Nam se recueille religieusement en commémoration de ce grand héros de la nation indienne et de l'humanité tout entière, en commémoration de sa vie toute de lutte, d'abnégation, de sacrifice, et qui constitue pour tous un symbole du triomphe final de l'esprit sur la matière, de la non-violence ("ahimsa") sur la force brutale, de la liberté, de la justice, de la démocratie et de la paix.

3. La délégation de la République du Viet-Nam se plaît à constater que le Ministre des affaires étrangères du Cambodge, M. Huot Sambath, a fait amende honorable en réparant l'erreur de l'appellation qu'il avait utilisée le 25 mai pour désigner mon pays. Cependant, si, au début de son dernier discours, il a employé correctement l'expression "République du Viet-Nam", il n'en reste pas moins qu'au cours de sa déclaration l'expression "gouvernement de Saigon" continue d'émailler ses propos. Je me permets toute-

4. The delegation of the Republic of Viet-Nam has the honour to inform the Security Council that it has asked the President to circulate as an official document the White Paper which I mentioned in my statement of 25 May [1121st meeting]. That document^{1/} was prepared by the Ministry for Foreign Affairs of the Republic of Viet-Nam in reply to charges made by the Royal Cambodian Government.

5. At this advanced stage of the discussion, I do not wish to take up the Council's time with sterile polemics. May I therefore request the Council, in connexion with the frontier incidents it is discussing, to refer whenever necessary to this objective documentation.

6. In order to demonstrate to the Council the biased nature of the charges made by the representative of Cambodia, I shall merely cite by way of illustration a few technical facts which totally invalidate the allegations of the Cambodian delegation regarding our L-19 observation aircraft, shot down by Cambodian fighters on 19 March 1964.

7. In the first place, the downed aircraft had never led in the bombing of Chantrea, as the Cambodian representative alleges. The bombing took place at 8.30 a.m. and the T-28 fighter planes shot down our L-19 plane the same day at 11.58 a.m., or 3 hours and 28 minutes later. Since the L-19 can remain aloft without refuelling for only four hours, it can remain for only three hours at most in the zone of operations because it needs at least an hour to go to Chantrea from the nearest landing strip this side of the Cambodian-Viet-Namese frontier, and back. Consequently, if there had actually been an L-19 observation aircraft leading the bombing of Chantrea, it would never have been shot down by the Cambodian fighter force.

8. Moreover, it is untrue to say that the pilot of the L-19 observation aircraft succeeded in bringing it back to Viet-Namese territory after being attacked by the fighters in Cambodian air space over Chantrea. Actually, the Viet-Namese observer of the L-19 was killed instantly where he sat, while the pilot, who was critically wounded, died five days later.

9. Furthermore, an examination of the wreckage of the aircraft made on 21 March 1964 by a number of military attachés and newspaper correspondents at the scene of the crash revealed that the motor, riddled with 12.7 mm. bullets, must have stopped working as soon as the plane was hit by fire from the Cambodian fighter. This is borne out irrefutably by the photographs taken by the international Press and the military attachés on the spot. Those photographs have been reproduced in the memorandum to which I have referred. Consequently, the aircraft, quite apart from the condition of its crew, having been hit at a height of no more than 160 feet, would have crashed in the immediate vicinity of the spot where it was attacked, projected

fois d'espérer ne plus être obligé de revenir sur cette observation d'ordre terminologique.

4. La délégation de la République du Viet-Nam a l'honneur de porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité qu'elle a prié le Président de faire circuler, comme document officiel du présent débat, le Livre blanc que j'ai mentionné dans mon discours du 25 mai [1121ème séance]. Ce document [S/5724/1] a été préparé par le Ministère des affaires étrangères de la République du Viet-Nam en réponse aux accusations formulées par le Gouvernement royal du Cambodge.

5. A ce stade avancé des débats, je ne voudrais pas abuser de la patience des membres du Conseil pour engager une discussion polémique stérile. Qu'il me soit permis de demander au Conseil, en ce qui concerne les incidents de frontière dont il est saisi, de se reporter, toutes les fois qu'il est nécessaire, à ce dossier objectif.

6. Pour clarifier le Conseil sur la valeur subjective des accusations formulées par le représentant du Cambodge, j'évoquerai seulement, à titre d'exemple, quelques faits d'ordre technique qui infirment catégoriquement les affirmations gratuites prononcées par la délégation du Cambodge au sujet de notre avion d'observation L-19, abattu par les chasseurs cambodgiens le 19 mars 1964.

7. Tout d'abord, l'avion abattu n'a jamais participé à la direction d'un bombardement de Chantrea comme le prétend le représentant du Cambodge. En effet, le bombardement en question a eu lieu à 8 h 30 et les avions de chasse T-28 ont abattu notre avion L-19 le même jour à 11 h 58, soit une différence de 3 h 28. Or, l'autonomie de vol de l'avion L-19 étant de quatre heures, cet avion ne peut rester que trois heures, au maximum, dans la zone d'opération, car il doit consacrer au moins une heure pour effectuer le voyage aller et retour de Chantrea à la piste d'atterrissement la plus proche en deçà de la frontière khméro-vietnamienne. Donc, si un avion d'observation L-19, dirigeant le bombardement de Chantrea, avait réellement existé, cet avion n'aurait jamais été abattu par la chasse cambodgienne.

8. Ensuite, il est contraire à la vérité de dire que le pilote de l'avion d'observation L-19 ait pu ramener son appareil en territoire vietnamien après avoir été attaqué par les chasseurs dans l'espace aérien cambodgien, au-dessus de Chantrea. En effet, l'observateur vietnamien du L-19 fut tué instantanément sur son siège; le pilote, lui, grièvement blessé, est mort cinq jours après.

9. Enfin, l'examen de la carcasse de l'appareil, effectué le 21 mars 1964 par un certain nombre d'attachés militaires et de correspondants de presse sur les lieux mêmes où l'appareil s'est écrasé, a révélé que le moteur, criblé de balles de 12,7 mm, avait dû cesser de fonctionner dès l'instant même où l'avion fut touché par le feu du chasseur cambodgien, comme le prouvent d'une façon irréfutable les photographies prises par la presse internationale et les attachés militaires sur place. Ces photographies ont été reproduites dans le mémoire auquel j'ai fait allusion. Ainsi, frappé à 160 pieds d'altitude seulement, indépendamment de l'état de son équipage, l'avion se fut écrasé au sol aux environs immédiats

1/ See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

1/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

vertically to the ground level, according to the most elementary laws of ballistics. Now, the point where it fell is in Viet-Nam territory, 4 kilometres from the Cambodian-Viet-Nam border. Thus, it is a proven fact that our L-19 observation aircraft, which carried no defensive weapons, was attacked well within Viet-Nam territory by the Cambodian fighters, which had definitely violated our air space.

10. Having said that, we should like to spend our time in more constructive efforts. As I have pointed out in the Council, all we are asking is a system of effective international control to prevent the crimes for which we have been unjustly blamed and which are being committed by the communists. For our part, we are prepared to submit specific proposals if necessary or to consider seriously any constructive proposal irrespective of its source.

11. The various statements we have heard in the Security Council indicate that opinion has crystallized around two possible solutions: the convening of another Geneva conference to broaden the functions of the International Control Commission, and the establishment of an international police force under United Nations auspices.

12. With regard to the advisability of convening another Geneva conference, though our hopes were blighted by the bitter experience of the Agreements signed at the 1954^{2/} and 1962^{3/} Conferences, there is no more authoritative opinion of the United Kingdom as Co-Chairman of the Conference, than that expressed by Sir Patrick Dean:

"In these circumstances it would clearly serve no useful purpose for my Government to join in issuing invitations to a conference which would, as we have reason to believe, be declined by several of those Governments with which Cambodia has differences and with which it would be the purpose of such a conference to reach agreement." [1121st meeting, para. 84.]

And further on:

"... I should like in addition to refer to the representative of Cambodia's suggestion that the International Control Commission should exercise a degree of control over the border.

"In my delegation's opinion, the International Control Commissions in Cambodia and Viet-Nam are already sufficiently occupied by the tasks assigned to them by the Geneva Agreements of 1954, which did not foresee the present need for special measures to prevent incidents on the border between Cambodia and the Republic of Viet-Nam." [Ibid., para. 95-96.]

13. That view constitutes the most decisive and authoritative refutation of the French delegation's argument in favour of the International Control Commission; apart from the difficulties mentioned, that argument disregards the built-in paralysis which stems from

de la projection verticale du point de l'espace où il fut attaqué, et cela selon les lois les plus élémentaires de la ballistique. Or, le point de chute est sur le territoire vietnamien, à quatre kilomètres de la frontière khméro-vietnamienne; il est donc prouvé que notre avion d'observation L-19, dépourvu de tout armement d'autodéfense, a été pris en chasse en plein territoire vietnamien par les chasseurs du Cambodge qui avaient violé effectivement notre espace aérien.

10. Cela dit, nous voulons consacrer notre temps à un travail plus constructif. Il m'a été donné de souligner devant le Conseil que nous ne demandons rien d'autre qu'un système de contrôle international efficace pour prévenir les crimes qu'on nous a faussement attribués et qui sont plutôt commis par les communistes. Nous sommes prêts, pour notre part, à soumettre des propositions concrètes, si besoin est, ou à considérer sérieusement toute proposition constructive, d'où qu'elle vienne.

11. Des diverses interventions que nous avons entendues au sein du Conseil de sécurité, il ressort que les idées se sont polarisées autour de deux formules possibles. D'une part, la convocation d'une nouvelle conférence de Genève pour élargir les attributions de la Commission internationale de surveillance et de contrôle; de l'autre, la constitution d'un corps de police international sous les auspices des Nations Unies.

12. En ce qui concerne l'opportunité de convoquer une nouvelle conférence de Genève, malgré nos déboires et l'expérience amère que nous avons faite à la suite des accords conclus aux conférences de 1954^{2/} et de 1962^{3/}, il n'y a pas d'avis plus autorisé que celui exprimé par la voix de sir Patrick Dean, puisque le Gouvernement britannique assure les fonctions de coprésident de la Conférence:

"Dans ces conditions, il ne servirait manifestement à rien que mon gouvernement s'associe à l'envoi d'invitations en vue d'une conférence puisque ces invitations, nous avons tout lieu de le croire, seraient déclinées par plusieurs des gouvernements avec lesquels le Cambodge a des difficultés et avec lesquels la conférence aurait précisément pour objet d'arriver à un accord." [1121ème séance, par. 84.]

Sir Patrick Dean dit encore:

"... Je voudrais en outre répondre à la suggestion faite par le représentant du Cambodge relative à l'exercice d'un certain contrôle de la frontière par la Commission internationale de contrôle.

"De l'avis de ma délégation, les commissions internationales de contrôle au Cambodge et au Viet-Nam sont déjà suffisamment occupées par les tâches que leur ont confiées les accords de Genève de 1954, qui ne prévoyaient pas la nécessité actuelle de mesures spéciales pour empêcher des incidents à la frontière khméro-vietnamienne." [Ibid., par. 95 et 96.]

13. Cet avis constitue la réfutation la plus péremptoire et la plus autorisée de l'opinion exprimée par la délégation française en faveur de la Commission internationale de contrôle, dont elle a passé sous silence, en dehors des difficultés précédentes, le vice

2/ Geneva Conference on the Problem of restoring Peace in Indo-China, held from 16 June to 21 July 1954.

3/ International Conference on the Settlement of the Laotian Question, held in Geneva from 12 May 1962 to 23 July 1962.

2/ Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, réunie du 16 juin au 21 juillet 1954.

3/ Conférence internationale pour le règlement de la question du Laos, réunie à Genève du 12 mai 1962 au 23 juillet 1962.

the "troika" composition of the Commission and is strengthened by the procedural rule of unanimity.

14. What are we to think of the opinion of the other Co-Chairman for the Geneva Agreements, whom we must be careful not to forget? Mr. Fedorenko, apart from his dogmatic and unfounded assertions, sought to steer us into a discussion of a whole series of questions other than the one with which we are concerned. His long digressions, reflecting deep bias and partiality, have not contributed anything constructive to the debate. He has stated that his opinion remains unchanged with respect to the Government of the Republic of Viet-Nam. My own opinion of his statements has not changed either since I first spoke. But I shall refrain, as I said just now, from following in his footsteps so as not to waste the Council's time.

15. I should like to broach a more serious problem. The USSR representative expressed surprise that the Republic of Viet-Nam should have a Permanent Observer at the United Nations, as if he had suddenly discovered the moon. I feel compelled to inform him that the Republic of Viet-Nam is also a member of all the United Nations specialized agencies and even serves on the governing bodies of several of them. I likewise feel bound to remind him that time and time again the General Assembly and the Security Council voted on the question of admission of the Republic of Viet-Nam to membership in the United Nations; only the veto of the Soviet Union, which on a number of occasions was the only negative vote in the Council, has blocked our admission to this great world organization. Would Mr. Fedorenko be willing, before this Council, to make a solemn pledge never again to use the veto on the question of admission of the Republic of Viet-Nam to the United Nations? If the USSR representative dares to accept that challenge, the Republic of Viet-Nam, at the earliest opportunity, will submit its application for admission to the United Nations and the USSR representative will then have a better idea of the considered opinion of the entire world community with regard to the Republic of Viet-Nam. If the representative of the Soviet Union is not afraid to face reality, I urge him to accept my challenge with the good faith and sportsmanship which befit a great nation.

congénital de paralysie, qui découle de la formule de "troika" renforcée par la règle procédurale de l'unanimité.

14. Que faut-il penser de l'avis de l'autre coprésident de la Conférence de Genève, que nous nous gardons bien d'oublier? M. Fedorenko, en dehors de ses affirmations catégoriques mais gratuites, nous a parlé de tout autre chose que de la question qui nous préoccupe. Ses longues divagations, imprégnées du plus profond subjectivisme, n'ont apporté aucun élément positif au débat. Il a affirmé qu'il continuait à ne pas changer d'opinion à l'égard du Gouvernement de la République du Viet-Nam. Je pense que, de mon côté, l'opinion que je me suis faite de ces déclarations n'a pas non plus varié depuis ma première intervention. Mais je me garde bien, comme je l'ai souligné dernièrement et pour ne pas faire perdre de temps au Conseil, de lui emboîter le pas.

15. Je voudrais aborder un problème plus sérieux. Le représentant de l'Union soviétique s'est étonné de voir que la République du Viet-Nam a un observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, comme s'il venait de découvrir la Lune. Je me dois de souligner à son intention que la République du Viet-Nam est également membre de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et siège même au Comité exécutif de plusieurs d'entre elles. Le même devoir m'impose de rappeler qu'à de multiples reprises l'Assemblée générale comme le Conseil de sécurité ont voté sur la question de l'admission de la République du Viet-Nam comme Membre de l'Organisation des Nations Unies; seul le veto de l'Union soviétique, qui a été plus d'une fois l'unique vote d'opposition au Conseil, nous a empêchés d'être accueillis au sein de cette suprême organisation mondiale. M. Fedorenko osera-t-il, devant ce Conseil, faire la promesse formelle de ne plus recourir au droit de veto sur le problème de l'admission de la République du Viet-Nam à l'ONU? Si le représentant de l'Union soviétique ose relever ce défi, la République du Viet-Nam soumettra, à la première occasion, sa demande d'admission, et le représentant de l'Union soviétique sera mieux renseigné sur l'opinion et l'appréciation que la communauté mondiale tout entière porte à la République du Viet-Nam. Si le représentant de l'Union soviétique veut bien cesser de se voiler les yeux devant la vérité, je l'invite instamment à accepter ce défi avec la loyauté et l'esprit sportif qui conviennent à une grande nation.

16. Le représentant de l'Union soviétique est revenu longuement sur la guerre qui se déroule à l'heure actuelle au Viet-Nam. Je me dois d'apporter une précision. Le peuple de la République du Viet-Nam, qui n'aspire qu'à vivre en paix et à consacrer tous ses efforts au développement économique et social, subit cette guerre depuis de longues années sur son propre territoire. S'il se défend héroïquement, c'est parce qu'il est déterminé à vivre libre et non pas esclave. Nulle voix n'est plus autorisée que celle de sir Patrick Dean, exprimant l'avis impartial du coprésident britannique de la Conférence de Genève:

"Mon gouvernement n'éprouve aucun doute quant à la réalité de cette agression dirigée de l'extérieur; elle est amplement établie par des sources diverses, qui vont des observations de nos propres représentants jusqu'aux rapports de la Commission internationale de contrôle." [Ibid., par. 90.]

17. M. Fedorenko, représentant l'autre coprésident de la Conférence de Genève, ne doit pas non plus

16. The USSR representative has dwelt at length on the war which is now taking place in Viet-Nam. I should like to clarify the issue. The people of the Republic of Viet-Nam, who have no other ambition than to live in peace and to devote all their efforts to economic and social development, have endured this war for many years in their own territory. If they are defending themselves heroically, it is because they are determined to live as free men and not as slaves. In expressing the impartial opinion of the United Kingdom as Co-Chairman of the Geneva Conference, no one can speak with more authority than Sir Patrick Dean:

"On the fact of this aggression directed from abroad, my Government is in no doubt whatsoever. It is amply attested by sources ranging from the observation of our own representatives to the reports of the International Control Commission." [Ibid., para. 90.]

17. Mr. Fedorenko, representing as he does the other Co-Chairman of the Geneva Conference, cannot be

ignorant of the origin of that aggression against the Republic of Viet-Nam. We again reassure the Security Council—and the USSR representative can take note—that the Government of the Republic of Viet-Nam will ask its numerous friends in the free world to terminate their generous aid at the moment Communist aggression ceases in its territory. Can the USSR representative for his part give us his assurance that the Soviet Co-Chairman will condemn this foreign aggression with the objectivity and fair play which one has the right to expect of a great nation that has accepted the necessarily impartial responsibilities of Co-Chairman, and that it will use its authority with the Communist bloc to call this aggression to a halt?

18. This twofold challenge which we formally issue before the Security Council also concerns other countries in the great African-Asian family of nations. The delegation of the Republic of Viet-Nam and no doubt the developing nations of Africa and Asia are impatiently, indeed feverishly, awaiting the Soviet reply which will provide a touchstone of the Communist bloc's goodwill and sincerity in their regard.

19. Having laid to rest the vain hope of finding a solution to our problem in another Geneva conference, let us now examine the second formula. My delegation believes that, in order to have a really effective system of border control between Cambodia and Viet-Nam, thus eliminating the root cause of friction and assuring Cambodian neutrality, the best solution would be the establishment of an international police force. I should like to make it clear at once that the international police force we have in mind would have neither exactly the same role nor the same magnitude as the police forces now in Gaza or in the Congo. The only thing these forces would have in common—and I emphasize this basic point—would be the task of keeping peace conferred on them by the United Nations. Moreover, this international police force, operating along the border between Cambodia and Viet-Nam, would not have to fight anyone, except of course in the case of self-defence. Its policing function would be merely to keep watch over the frontier and take note of any violations of that frontier from any quarter, be they on the part of Viet-Cong Communists, Viet-Namese or Cambodians. If a frontier incident arose, the international police force would be empowered to make an investigation and determine who was responsible or the extent of the responsibility of each of the parties involved.

20. Moreover, and above all, the role of this international police force would be preventive. As regards involuntary violations of the Cambodian frontier by Viet-Namese soldiers in pursuit of Communists, the international police force, by its very presence, would be able to stop such incidents before they occurred. In such circumstances, the international police force would order the Viet-Namese soldiers to halt at the frontier and would notify the Cambodian authorities of the illegal presence of Viet-Cong troops in their territory. The Royal Cambodian Government would

ignorer l'origine de cette agression dirigée contre la République du Viet-Nam. Nous renouvelons devant le Conseil de sécurité — et le représentant de l'Union soviétique peut en prendre acte — l'assurance que le Gouvernement de la République du Viet-Nam demandera immédiatement à ses nombreux amis du monde libre de cesser leur aide généreuse dès que l'agression communiste aura pris fin sur son territoire. Le représentant de l'Union soviétique peut-il, de son côté, donner l'assurance que le coprésident soviétique condamnera ces agressions venues du dehors avec l'objectivité et le fair-play qu'on est en droit d'attendre d'une grande nation qui a accepté la responsabilité des fonctions impartiales de coprésident et qu'il usera de son autorité dans le bloc communiste pour les faire cesser?

18. Ce double défi que nous prononçons solennellement devant ce Conseil intéresse aussi d'autres pays de la grande famille afro-asiatique. La délégation de la République du Viet-Nam et sans doute les nations en voie de développement de la famille afro-asiatique attendent impatiemment et aussi fièreusement la réponse soviétique, qui constituera la pierre de touche de la bonne foi et de la sincérité du bloc communiste à leur égard.

19. Après avoir fait ressortir combien il est illusoire de chercher dans la convocation d'une nouvelle conférence de Genève le remède au problème qui nous préoccupe, examinons maintenant la seconde formule. Pour contrôler d'une façon réellement efficace la ligne de frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam, et par là même supprimer à leur source les causes de friction entre les deux pays en garantissant en même temps la neutralité du Cambodge, la délégation de la République du Viet-Nam estime que l'établissement d'une force de police internationale serait la forme la plus indiquée. Je voudrais immédiatement préciser que cette force de police internationale, dans notre conception, n'aura ni exactement le même rôle ni les mêmes proportions que les forces du même nom en activité à Gaza ou au Congo. Le seul trait commun entre ces forces — et c'est là le point essentiel sur lequel je me permets d'attirer votre attention, — c'est la mission de paix dont les Nations Unies voudraient bien leur confier la responsabilité. En revanche, cette force de police internationale à établir le long de la frontière khméro-vietnamienne n'aura pas à se battre contre qui que ce soit, excepté bien entendu en cas de légitime défense. Son rôle de police sera seulement de surveiller la frontière et de constater les violations de cette frontière d'où qu'elles viennent, que ces violations soient commises par les communistes vietcongs, les Vietnamiens ou les Cambodgiens. Si un incident de frontière survient, la force de police internationale sera compétente pour enquêter et déterminer quels sont les responsables ou la part de responsabilité qui incombe à chacune des parties intéressées.

20. Mais cette force de police internationale aura aussi et avant tout un rôle préventif. En ce qui concerne l'hypothèse de violations involontaires de la frontière cambodgienne par les soldats vietnamiens dans la poursuite des communistes, la force de police internationale, par sa présence même, pourra éviter la naissance de ces incidents. En effet, en de pareilles circonstances, la force de police internationale, d'une part, notifiera aux soldats vietnamiens de s'arrêter à la frontière et, d'autre part, signalera aux autorités cambodgiennes la présence illégale des Vietcongs sur

then disarm and intern those guerilla bands as having violated Cambodian neutrality.

21. If during a frontier violation the commands of the international police force were not heeded, official witness to this fact on the part of the international police force would serve as primary evidence in determining the responsibility of the guilty party.

22. In case the Viet-Namese Government had reason to believe, either from reports of Viet-Cong prisoners or from other sources of information, that Viet-Cong supply bases or military installations had been set up in Cambodian territory, the international police force would be empowered to make an on-the-spot investigation in order to clear up any possible misunderstanding.

23. The creation of such an international surveillance system under the auspices of the United Nations would make it possible to eliminate the causes of friction between Cambodia and Viet-Nam at their very source, and lay a solid groundwork for the development of cordial relations between the two countries. Moreover, the system of an international police force would be capable of guaranteeing Cambodia its territorial integrity, its independence, and its neutrality much more definitely and effectively than would any international conference or agreement.

24. An international police force thus constituted could, it would seem, make a great contribution to the establishment of international peace and security in South-East Asia. The supreme importance of this measure certainly cannot escape the members of the Council. The means necessary to attain such a far-reaching objective are much more modest than one might think at first. It is true that the boundary-line between Viet-Nam and Cambodia extends for a distance of about 1,000 kilometres, but since, in the system we have outlined, the role of the international police force is not to fight but to watch and observe, we believe that a total force on the order of 1,500 would be sufficient, that number to include officers, soldiers and supply services.

25. The methods and means used will naturally be as flexible as possible. The international police force will be able to operate in both mobile and stationary units. It will be able to concentrate on certain sore spots or spread out along the border, as need be. At any rate, it should be equipped with rapid means of transportation, including helicopters, jeeps, and launches for patrolling on water.

26. In brief, the role which we envisage for this international police force will not differ substantially from that of the International Control Commission in Indo-China, except that all the weaknesses of the International Control Commission will have been eliminated. Far from being paralysed in its activities by the flaw inherent in the "troika" system and the procedural rule of unanimity, it will have greater freedom of action; above all, it will enjoy the immense

leur territoire. Le Gouvernement royal cambodgien devra alors normalement désarmer et interner ces bandes de guérilleros qui auront violé la neutralité cambodgienne.

21. Si, au cours d'une violation de frontière, les sommations de la force de police internationale ne sont pas observées, la constatation authentique de ce fait par la force de police internationale servira de base d'appréciation dans la détermination de la responsabilité internationale qui incombera à la partie fautive.

22. Dans l'hypothèse où le Gouvernement du Viet-Nam aurait des raisons de croire, par exemple d'après les témoignages des prisonniers vietcongs ou d'après d'autres sources de renseignement, que des bases de ravitaillement ou des installations militaires vietcongs sont établies en territoire cambodgien, la force de police internationale sera habilitée à faire des enquêtes sur place en vue de dissiper tout malentendu possible.

23. La création d'un tel système de surveillance internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pourra donc supprimer les causes de friction entre le Cambodge et le Viet-Nam à leur origine même et, par là, stabilir les fondations solides pour l'épanouissement de relations cordiales entre les deux pays. D'un autre côté, le système de la force de police internationale sera susceptible d'offrir au Cambodge une garantie de son intégrité territoriale, de son indépendance et de sa neutralité plus concrète et plus efficace qu'aucune conférence internationale ou qu'aucun accord international ne saurait lui apporter.

24. La force de police internationale ainsi comprise sombre donc de nature à apporter une grande contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales dans le Sud-Est asiatique. L'importance capitale de sa création n'échappe certainement pas aux membres du Conseil. Pour atteindre un objectif d'une aussi grande portée, les moyens nécessaires sont beaucoup plus modestes qu'on ne serait tenté de le penser à première vue. Il est vrai que la ligne de frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge s'étend sur environ 1 000 kilomètres, mais comme, dans le système que nous esquissons, le rôle de la force de police internationale n'est pas de se battre mais de surveiller et de constater, nous pensons qu'un effectif total de l'ordre de 1 500 hommes serait suffisant, cet effectif comprenant officiers, soldats et services logistiques.

25. Les méthodes et les moyens utilisés seront naturellement des plus souples et des plus flexibles. La force de police internationale pourra opérer à la fois en équipes mobiles et en équipes fixes. Elle pourra se concentrer sur certains points névralgiques ou s'étaler le long de la frontière au besoin. Elle devra posséder, en tout cas, des moyens rapides de locomotion, y compris des hélicoptères, des jeeps et des vedettes pour exécuter des patrouilles sur eau.

26. En bref, le rôle que nous concevons pour cette force de police internationale ne sera pas substantiellement différent de celui de la Commission internationale de contrôle en Indochine, mais cette force sera purgée de toutes les faiblesses qui affectent la Commission internationale de contrôle. Loin d'être paralysée dans son action par le vice original de la "troika" et de la règle procédurale de l'unanimité, elle disposera de moyens d'action plus étendus et surtout

prestige of the United Nations, the world organization which was established for maintaining peace.

27. A last question may arise: whether the present situation in the area of the Cambodian-Viet-Namese border constitutes a sufficiently serious threat to international peace and security to make the creation of such an international police force necessary. However, in the letter of introduction contained in the document transmitted on 16 April 1964 to the Security Council [S/5666],^{1/} the Royal Government of Cambodia formally drew the attention of the United Nations to the fact that these border incidents "raise an extremely grave threat to the peace and stability of South-East Asia" and in the explanatory memorandum contained in the same document, the Royal Government of Cambodia states that it "has never hesitated to request international supervision of its frontiers in order to verify the accuracy of its assertions" that no members of the Viet-Cong had ever crossed into or been present in Cambodian territory.

28. Viet-Nam has every reason to believe that the Royal Government of Cambodia will look with favour upon the establishment of such an international police force, called upon to maintain the peace, safeguard Cambodian neutrality and eliminate the causes of friction between our two countries; for it would be surprising at the least, if, having placed its complaint before the Security Council, the Royal Government of Cambodia were little inclined to accept a solution set up under the auspices of the United Nations and preferred instead the merely theoretical if not illusory protection which would result from a third Geneva conference, especially after the disappointments of the Geneva Conferences in 1954 and 1962.

29. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): The Security Council has been asked, in document S/5697, ^{2/} of 13 May 1964 to consider the incidents that took place on 7 and 8 May at Taey and at Thlork. For the purposes of our debate, therefore, all we have before us is the memorandum accompanying that document and the statements by the parties to the dispute. These various statements, and especially those by the parties directly concerned, have limited the problem before us to the incidents themselves, and in the interest of efficiency we ought to confine ourselves to this approach.

30. It is a very rare thing in the history of the Council for plaintiffs and defendants to agree on the existence of the subject of the dispute, or, more exactly, on the explanation of it. In the present case, on the other hand, as is evident from the various statements that have been made, the actual facts of the matter are not in dispute. Cambodia has undoubtedly been the victim of these incidents, which have unfortunately led to the loss of human life.

31. Of course, the interpretations of these incidents vary somewhat in accordance with a certain subjective logic. However that may be, both sides have publicly either expressed their regret or denied their participation and it is admitted in all the arguments not only that these events occurred but that they have been repeated.

jouira de l'immense prestige de l'ONU, organisation mondiale établie pour le maintien de la paix.

27. Une dernière question peut se poser, celle de savoir si la situation qui règne actuellement dans la zone frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam menace la paix et la sécurité internationales assez sérieusement pour rendre nécessaire la création d'une telle force de police internationale. Or, dans la lettre d'introduction figurant dans le document transmis le 16 avril 1964 au Conseil de sécurité [S/5666^{1/}], le Gouvernement royal du Cambodge a solennellement attiré l'attention des Nations Unies sur le fait que ces incidents de frontière "constituent une menace extrêmement sérieuse à la paix et à la stabilité du Sud-Est asiatique", et, dans le mémoire explicatif joint à ce même document, le Gouvernement royal du Cambodge a déclaré "qu'il n'a pas hésité, pour faire vérifier ses dires "sur l'inexistence des Viet-congs à travers ou sur son territoire" à demander un contrôle international généralisé de ses frontières".

28. Le Viet-Nam a toutes raisons de croire que le Gouvernement royal du Cambodge accueillera avec faveur l'établissement de cette force de police internationale appelée à maintenir la paix, à sauvegarder la neutralité du Cambodge et à supprimer des causes de friction entre nos deux pays, car il serait pour le moins surprenant qu'ayant saisi le Conseil de sécurité de sa plainte le Gouvernement royal du Cambodge puisse montrer si peu d'empressement à adopter une solution placée sous les auspices des Nations Unies pour préférer à sa place une protection simplement théorique, sinon illusoire, qui résulterait d'une troisième conférence de Genève, après les désastres des conférences de Genève de 1954 et de 1962.

29. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Le Conseil de sécurité a été saisi des incidents des 7 et 8 mai à Taey et à Thlork par le document S/5697^{2/} du 13 mai 1964. Ainsi, nous avons pour toute appréciation l'aide-mémoire accompagnant ce document et le discours des parties. Ces différents discours, et plus particulièrement ceux émanant des parties directement intéressées, ont circonscrit le problème soumis à notre étude aux incidents mêmes et nous devons nous en tenir, pour un meilleur travail du Conseil, à cette façon de voir.

30. De mémoire du Conseil, bien rares sont les occasions où plaignants et accusés sont tombés d'accord pour reconnaître l'existence des faits qui font l'objet de la plainte ou, plus exactement, pour en donner une explication. Au contraire, dans le cas présent et ainsi qu'il ressort de l'analyse des différents discours, la matérialité des faits ne prête pas à contestation. Le Cambodge a bel et bien été victime de ces incidents, qui, malheureusement, ont entraîné des pertes de vies humaines.

31. Bien sûr, l'interprétation de ces incidents quant à elle, obéissant à une certaine logique de subjectivité, laisse apparaître plus ou moins de différence. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres, publiquement, ont exprimé soit leur regret, soit leur non-participation, et tous les arguments concourent à reconnaître non seulement l'existence de ces faits mais leur répétition.

^{1/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{2/} Ibid.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

^{2/} Ibid.

32. Consequently, the Council should deplore these tragic incidents and ask the parties to settle the dispute on a friendly basis, giving the victims fair compensation to Cambodia's satisfaction.

33. A permanent solution to the problem must certainly be sought, in order to avoid any repetition of such incidents. It is therefore essential, if an adequate solution is to be found, to determine the causes of the incidents at Mong, Chantrea, Taey and Thlork.

34. For some people, the fact that Viet-Cong forces find a refuge in Cambodian territory means that others have a right to pursue them even beyond the frontiers, which, moreover, in the absence of any physical barrier, may easily be crossed inadvertently. Against these two arguments, which tend to minimize the gravity of the military act reported to the Council or even to justify it, there is the position of those who believe that the military attacks that have been made against Cambodian territory in the past and are still being repeated have been launched deliberately because of a refusal to accept and guarantee Cambodia's neutrality.

35. Neither the refusal to recognize Cambodia's political status nor the desire to capture rebels justifies the violation of the frontiers of an internationally recognized State.

36. I repeat that Cambodia, like all other Members of the United Nations, is independent and sovereign. We are all in duty bound, under the Charter, to respect its integrity and sovereignty.

37. I also wish to stress that the right of one State to pursue in the territory of another is untenable. It is fortunate that no one has explicitly invoked it as a justification for the incidents we are discussing.

38. An international commission to control the frontier would be necessary if infiltration by the Viet-Cong was a factor justifying military intervention on Cambodian soil. If such infiltration was recognized to have occurred, my country would certainly join others in appealing to Cambodia to prevent its territory from being used as a base for attacks against a neighbouring country. Furthermore, the role of a United Nations commission of that kind would have to be either one of surveillance, and in that case its dynamic character might involve the United Nations prematurely in the war in Viet-Nam, or one of observation, and then the United Nations, the guardian of peace, would be a spectator acquiescing in a war waged before its eyes which it was powerless to halt.

39. There remains the case of entry into Cambodian territory by mistake. Here the Council should, pending a permanent solution, ask the parties to exercise moderation in their relations and request those concerned to take every precaution in the future to avoid encroaching on Cambodian territory.

40. In this connexion, my delegation is convinced that the parties can overcome any difficulties there may be. Speaking about this problem, the representative of the Republic of Viet-Nam explained that his country's troops only enter Cambodian territory inadvertently.

32. En conséquence, le Conseil devait déplorer ces tristes résultats et demander aux parties de régler à l'amiable ce conflit en dédommager d'une manière équitable les victimes de ces tragédies, et ce à la satisfaction du Cambodge.

33. Il faut, à n'en pas douter, rechercher une solution permanente au problème afin d'éviter le renouvellement de ces incidents. Aussi, la détermination des causes des incidents de Mong, Chantrea, Taey et Thlork est-elle indispensable pour une solution adéquate.

34. Pour certains, le refuge que trouvent en territoire cambodgien les éléments vietcongs détermine l'exercice d'un droit de poursuite même au-delà des frontières, lesquelles, en outre, faute d'être matérialisées, sont facilement franchies par inadvertance. A ces deux raisons, qui tendent à réduire la portée de l'acte militaire dont est saisi le Conseil ou veulent même y donner droit, s'oppose la thèse de ceux qui pensent que ce seraient de propos délibéré, imputable au refus d'accepter la neutralité du Cambodge et de la vouloir garantir, que les attaques militaires se sont perpétrées dans le temps contre le territoire cambodgien et se répètent encore.

35. Qu'il s'agisse du refus de reconnaître au Cambodge son statut politique ou qu'il s'agisse de capturer des rebelles, ni l'une ni l'autre raison ne saurait expliquer la violation des frontières d'un Etat internationalement reconnu.

36. Je veux répéter que le Cambodge, comme tous les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, est indépendant et souverain. Nous avons tous, selon la Charte, le devoir de respecter son intégrité et sa souveraineté.

37. Je veux également souligner que le droit de poursuite exercé par un Etat sur le territoire d'un autre ne saurait être retenu, et il est heureux que personne ne l'ait clairement invoqué pour tenter de justifier les incidents dont nous sommes saisis.

38. Dès lors, une commission internationale de surveillance de la frontière s'imposerait si l'infiltration des Vietcongs était un élément justifiant une intervention militaire sur le sol cambodgien. Si une telle infiltration était reconnue, mon pays se joindrait certainement à d'autres pour lancer un appel au Cambodge pour qu'il veille à ce que son sol ne serve pas de base d'attaques contre un territoire voisin. Bien plus, une telle commission des Nations Unies aurait ou bien à jouer un rôle de surveillance, et dans ce cas son caractère dynamique risquerait d'impliquer prématurément les Nations Unies dans la guerre du Viet-Nam, ou bien à jouer un rôle d'observateur, et alors les Nations Unies, gardiennes de la paix, assisteraient, comme si elles étaient complices, à une guerre dont elles ne pourraient ordonner l'arrêt.

39. Reste donc le cas de la pénétration en territoire cambodgien par inadvertance. Ici le Conseil devrait, en attendant une solution définitive, demander aux parties d'user de modération dans leurs relations et aux intéressés de prendre toutes les mesures pour éviter à l'avenir de pénétrer sur le territoire cambodgien.

40. Ma délégation pense à ce sujet que les parties peuvent sans aucun doute surmonter les difficultés s'il s'en trouvait. En effet, parlant de ce problème, le représentant de la République du Viet-Nam a expliqué que les troupes de son pays ne pénétraient en

because there is not an adequate physical demarcation of the frontier. If that was really the case, my delegation thinks that there is no reason why the problem, being reduced to a simple matter of demarcation, should continue indefinitely to become more and more complicated; it can very quickly be solved in a practical manner satisfactory to both sides. All that would be necessary would be for the parties simply to undertake cartographical and geometrical operations, which, it must be said, given a measure of goodwill, are well within the capabilities of Cambodia and the Republic of Viet-Nam.

41. Perhaps, also, the Council might establish, or authorize the Secretary-General to appoint, at the request of the parties, a commission which would make its good offices available for the physical demarcation of the frontiers, where necessary, and be given a specific short-term mission.

42. Cambodia has, through this complaint, raised a question of substance by asking for a meeting of the Geneva Conference to guarantee its neutrality and territorial integrity.

43. It might seem at first sight that this request bears no relation to the question before us. What is more, fairly serious objections based on previous experience have been put forward against it. But when one considers that the previous example of neutrality was regarded by some as a last remedy to save a crumbling régime and by others only as a means of finishing it off in peace and quiet, the least one can say is that it was a "neutralité of confusion".

44. But as far as this particular problem is concerned, bearing in mind the tragic atrocities committed in certain other countries in South-East Asia as a result of ideological struggles and regrouping behind one side or another, my delegation thinks that it would be difficult not to comply with Cambodia's request if, despite all the scepticism there may be on this subject, international recognition of its status as a neutral State can give Cambodia the safeguards it seeks, an endeavour in which we support it, because, in point of fact, its political nonconformity has given it a certain stability, whose value should be recognized.

45. Cambodia has a stable government; it is politically tranquil; and there is no reason to expect that the confused situation which existed in other countries at the time when they were guaranteed neutrality by the Geneva Conference would recur before Cambodia's wishes were granted.

46. A closer look at this request reveals that it is related to the incidents we are discussing and may, together with demarcation of the frontiers, offer the most permanent solution. Those responsible, directly or indirectly, for the incidents are all members of the Geneva Conference. If, therefore, they undertook to respect the sovereignty, neutrality and integrity of Cambodia, there is every reason to believe that such incidents would be avoided.

47. But unfortunately the Council cannot convene or request the convocation of a body that is not subordinate to it. It can only, in the interests of peace, express the hope that the members of the Geneva Conference will take Cambodia's wishes into consideration, or pay serious regard to its legitimate wishes.

territoire cambodgien que par inattention, en raison du fait que les frontières sont insuffisamment matérialisées. Si tel était vraiment le cas, le problème, ramené à ce simple jeu de plan cadastral, ne saurait se compliquer indéfiniment et trouverait bien vite une solution pratique et satisfaisante pour les deux camps: il suffirait que les parties se livrent purement et simplement à des opérations de cartographie et de géométrie qui, il faut l'avouer, sont à la mesure de la bonne volonté et des possibilités du Cambodge et de la République du Viet-Nam.

41. Peut-être aussi que le Conseil pourrait créer ou autoriser le Secrétaire général à constituer, à la demande des parties, une commission qui leur prêterait ses bons offices pour matérialiser les frontières si elles en avaient besoin et qui pourrait avoir une mission déterminée et de courte durée.

42. Le Cambodge, par le biais de cette plainte, pose une question de fond en demandant que la Conférence de Genève se réunisse pour garantir sa neutralité et son intégrité territoriale.

43. Il pourrait sembler, à première vue, que cette demande n'a pas de rapport avec la question dont nous sommes saisis. Qui plus est, des objections assez sérieuses tirées des précédents lui sont opposées. Cependant, quand on songe que la neutralité dont on évoque le précédent était, dans l'esprit de certains, le dernier remède pour sauver un régime circulant et que, dans l'esprit des autres, ce n'était que pour donner à celui-ci le coup de grâce, dans la quiétude et l'impunité, le moins que l'on puisse dire est que c'était la "neutralité de la confusion".

44. Mais, abordant ce problème particulier et ayant en mémoire le théâtre des atrocités commises dans certains pays de ce même Sud-Est asiatique au titre des luttes idéologiques et du regroupement derrière tel ou tel camp, ma délégation pense qu'il est difficile de ne pas faire droit à la demande du Cambodge si, grâce à la reconnaissance internationale de son statut d'Etat neutre, le Cambodge peut obtenir — malgré tout le scepticisme que cela peut soulever — les garanties qu'il recherche; nous le soutenons dans cette voie parce que, précisément, l'originalité politique de ce pays lui a conféré une certaine stabilité à laquelle il convient sans doute de rendre hommage.

45. Le Cambodge, en effet, jouit d'un gouvernement solide, d'une situation politique sereine, et il ne faut pas attendre que la situation confuse qui a régné dans d'autres pays au moment où la Conférence de Genève accordait la neutralité à ces pays se reproduise avant de faire droit aux vœux du Cambodge.

46. Si l'on examine la demande du Cambodge de plus près, on s'aperçoit qu'elle a des rapports avec les incidents dont nous sommes saisis et qu'elle peut constituer, avec le tracé des frontières, la solution la plus permanente. En effet, si les auteurs proches ou éloignés de ces incidents, étant tous membres de la Conférence de Genève, prenaient l'engagement de respecter la souveraineté, la neutralité et l'intégrité du Cambodge, on a tout lieu de croire que ces incidents seraient évités.

47. Mais, hélas! il est exact que le Conseil ne peut pas convoquer ou demander la convocation d'un organe qui ne dépend pas de lui. Il ne peut, dans l'intérêt de la paix, que souhaiter que les pays membres de la Conférence de Genève prennent en considération, ou tiennent fortement compte, des aspirations légitimes du Cambodge.

48. I wish to conclude by stressing that my Government hopes that a political solution—that is, one obtained by peaceful means—can be found to the specific problem of Cambodia and, in general, to the over-all problem of Indo-China.

49. In referring thus to the basic problem of Indo-China, we also raise all the difficulties it involves. It goes without saying that the problem of political stability, which is a problem faced today by States in certain parts of the Asian continent, calls for certain economic conditions and achievements, without which these régimes are likely to remain unstable for a long time.

50. Subversion in newly independent countries is closely bound up with economic factors. Regarding these problems President Houphouët-Boigny always uses a slogan that is worth remembering: "Help us to help you." This appeal, extremely pithy and moving, brings out the interdependence between subversion and the poverty and hunger that prevail in the so-called under-developed countries. Thus, the answer to subversion in the new countries is economic rather than military.

51. In conclusion, let me add that my delegation would welcome a resolution which deplored the incidents in question and called upon the parties to settle the dispute on a friendly basis, inviting those responsible to offer Cambodia fair compensation; a resolution authorizing the Secretary-General to establish, at the request of the parties, a commission to help them, if necessary, with the physical demarcation of their frontiers; and finally, a resolution expressing the hope that the States members of the Geneva Conference will take Cambodia's wishes into consideration and that all States will respect its neutrality and integrity.

52. Mr. HUOT SAMBATH (Cambodia) (translated from French): Allow me first of all to join with the members of the Security Council in paying a tribute to the illustrious memory of Pandit Jawaharlal Nehru. His sudden death has cast a pall over the whole world, and particularly my country, which has so many ties with the great nation of India. In the late Jawaharlal Nehru, the African-Asian world has lost one of its finest sons. Let me, therefore, on behalf of the Royal Government and people of Cambodia, offer my heartfelt condolences and profound sympathy to the family of the great Head of State and to the Government and people of India.

53. I should have preferred not to take the floor again, but because of the allegations made last Tuesday [1122nd meeting] by the United States representative, I feel obliged to make the following remarks.

54. Supporting the position taken by South Viet-Nam, the United States representative again asserted that the Viet-Cong were using Cambodian territory. My delegation has had occasion several times in the past to deny these slanderous assertions. There was no evidence of the presence of Viet-Cong elements during the acts of aggression against Cambodia, and, in the specific case of the incidents at Chantrea, Taey and Thlork, I explained at length in my previous statements why it was absurd to credit the version of the facts presented by the aggressors.

48. Je voudrais conclure en soulignant que mon gouvernement souhaite qu'une solution politique, c'est-à-dire obtenue par les moyens pacifiques, puisse être trouvée au problème particulier du Cambodge et, en général, au grand problème d'ensemble qui est celui de l'Indochine.

49. En faisant allusion au problème de fond de l'Indochine, on touche du doigt toutes les difficultés que soulève ce problème; mais il reste presque acquis que le problème de la stabilité politique, qui est celui des Etats dans certaines parties du continent asiatique, appelle un certain nombre de données et de satisfactions économiques dont la carence cautionnera pour longtemps l'instabilité des régimes.

50. En effet, l'implantation de la subversion dans les jeunes pays est liée à l'économie. Le président Houphouët-Boigny, traitant de ces problèmes, lance toujours cette formule lapidaire: "Aidez-nous à vous aider". Cet appel, pathétique dans son extrême concision, rend bien compte du caractère d'interdépendance des subversions et de l'économie de misère et de faim prévalant dans les pays dits sous-développés. Ainsi, la solution à la subversion dans les jeunes pays est plus économique que militaire.

51. J'ajoute, pour terminer, que ma délégation serait prête à accueillir avec faveur une résolution qui déplorerait les incidents dont nous sommes saisis, demanderait aux parties de les régler à l'amiable et aux responsables d'offrir une compensation équitable au Cambodge; une résolution qui autoriserait le Secrétaire général à créer, à la demande des parties, une commission pour les aider, si cela est nécessaire, à matérialiser leurs frontières; une résolution, enfin, qui exprimerait le voeu que les Etats membres de la Conférence de Genève prennent en considération les aspirations du Cambodge et que tous les Etats respectent la neutralité et l'intégrité du Cambodge.

52. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): Permettez-moi tout d'abord de m'assouffler aux membres du Conseil de sécurité pour rendre hommage à la mémoire de l'illustre disparu, le pandit Jawaharlal Nehru. Cette disparition soudaine a endeuillé le monde entier et particulièrement mon pays, lié par tant d'affinités à la grande nation indienne. En Jawaharlal Nehru, le monde afro-asiatique perd l'un de ses meilleurs fils. Qu'il me soit donc permis, au nom du Gouvernement royal et du peuple khmers, de présenter nos condoléances émues et notre sympathie attristée à la famille du grand chef d'Etat, au gouvernement et au peuple indiens.

53. J'aurais voulu ne pas avoir à reprendre la parole, mais, en raison des allégations faites ici mardi [1122ème séance] par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, je me vois contraint à faire les remarques suivantes.

54. Appuyant la thèse du Viet-Nam du Sud, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a répété une fois de plus que les Vietcongs utilisent le territoire cambodgien. Sur ce point, ma délégation a déjà eu l'occasion, à plus d'une reprise, de refuter ces assertions calomnieuses. Aucune présence vietcong n'a été enregistrée au cours des actes d'agression dont le Cambodge a été victime et, dans le cas précis des agressions de Chantrea, Taey et Thlork, j'ai longuement expliqué, dans mes interventions antérieures, pourquoi il était absurde d'accorder crédit à la version des faits présentée par nos agresseurs.

55. After stating that Cambodia's borders were "ill-marked and indifferently controlled", the United States representative saw fit to refer to an engagement between the Royal Cambodian armed forces and an armed band of foreigners which took place on 1 September 1961 and was the subject of a communiqué issued by the Cambodian General Staff on 6 September 1961, and not 7 September as Mr. Stevenson said.

56. I should like to take this opportunity to thank the United States representative for citing this communiqué by the Cambodian General Staff, which shows once more that the frontiers between Cambodia and Viet-Nam are not ill-defined and indifferently defended as he claimed.

57. Cambodia, I repeat yet again, maintains the position it has always maintained, which is to refuse any Viet-Namese element access to its territory, whether they belong to the Government or the Viet-Cong.

58. The United States representative also saw fit to quote a passage from an article by Prince Norodom Sihanouk, Head of State of Cambodia, which appeared in the weekly Réalités Cambodgiennes of 20 July 1962, and then stated that "Cambodian authorities ... themselves admit that the Vietcong have used and continue to use Cambodian territory".

59. If Mr. Stevenson had read the whole of the article, he would not have thus distorted the true sense of Prince Norodom Sihanouk's words. In order to enlighten the Security Council, I shall take the liberty of quoting a few excerpts from the same article:

"As for our alleged complaisance towards the Vietcong, whom we are said to be encouraging to establish themselves in Cambodia, honest observers such as General Scherrer of the United States military mission and the United States journalist Robert Trumbull can testify—and they have done so—that these allegations are at variance with the facts.

"Is it not so that the White Paper, recently published by our United States friends in order to demonstrate, with supporting evidence, that the Democratic Republic of Viet-Nam interferes in the affairs of South Viet-Nam, informs the world that nine times out of ten North Viet-Nam sends its agents, with arms and equipment, through Laos and South Annam, along the 17th parallel, and not through Cambodia?"

60. It is regrettable that the United States representative thought it necessary to use this article in support of his version of the incidents of 7 and 8 May 1964 at Taey and Thlork, namely, that the United States and South Viet-Namese forces crossed the Cambodian frontier by mistake, in the heat of battle, while pursuing the Viet-Cong. As I have already said, it seems surprising, to say the least, if the United States representative's claim is correct, that no Viet-Cong dead or wounded were found in the area. As in previous acts of aggression, the dead and wounded were all Cambodians living in the border villages. However, I fully understand the reasons which led the United States representative to advance this absurd argument in order to justify the repeated defeats suffered by the United States and South Viet-Namese forces and prepare the United States public for an intensification of its Government's war effort in that part of the world.

56. Après avoir affirmé que "les frontières [cambo-dgiennes] sont mal délimitées et négligemment surveillées", le représentant des Etats-Unis d'Amérique a cru bon de se référer à un engagement entre les forces armées royales khmères et une bande armée d'étrangers, qui a eu lieu le 1er septembre 1961, engagement qui a fait l'objet d'un communiqué de l'état-major général des forces armées royales khmères, en date du 6 septembre 1961, et non du 7 septembre 1961, comme l'a mentionné M. Stevenson.

56. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le représentant des Etats-Unis d'Amérique d'avoir cité ce communiqué de l'état-major général des forces armées royales khmères, qui prouve une fois de plus que les frontières khméro-vietnamiennes ne sont ni mal définies ni défendues avec négligence, comme il l'a prétendu.

57. Le Cambodge, je le répète une nouvelle fois, s'en tient à sa position de toujours, qui est d'interdire l'accès de son territoire aux éléments vietnamiens, qu'ils soient gouvernementaux ou vieteongs.

58. Le représentant des Etats-Unis a cru bon aussi de citer un passage de l'article du prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat du Cambodge, paru dans l'hebdomadaire Réalités cambodgiennes du 20 juillet 1962, pour affirmer que "les autorités cambodgiennes ... ont reconnu que le Vietcong a utilisé le territoire cambodgien et continue à le faire".

59. Si M. Stevenson avait lu cet article intégralement, il n'aurait pas déformé ainsi le sens véritable de la pensée du prince Norodom Sihanouk. Pour éclairer le Conseil de sécurité, je me permets de citer quelques extraits de ce même article:

"Quant à notre prétendue complaisance à l'égard du Vietcong, dont nous favoriserions l'installation au Cambodge, les observateurs de bonne foi, tels que le général Scherrer, du MAAG [mission militaire américaine], et le journaliste américain Robert Trumbull, peuvent témoigner — et ils l'ont fait — qu'elle ne correspond en rien à la réalité des faits.

"Le Livre blanc que nos amis américains ont récemment édité pour démontrer, avec preuves à l'appui, l'ingérence de la République démocratique du Viet-Nam dans les affaires du Sud-Viet-Nam n'apprend-il pas au monde que, neuf fois sur 10, le Nord-Viet-Nam fait passer ses agents, avec armes et bagages, par le Laos et le Centre-Annam (le 17ème parallèle) et non pas par le Cambodge?"

60. Il est regrettable que le représentant des Etats-Unis d'Amérique ait cru devoir utiliser cet article pour tenter de justifier sa version des faits concernant les incidents des 7 et 8 mai 1964 à Taey et à Thlork, selon laquelle les forces américano-sud-vietnamiennes auraient franchi par erreur, dans le feu de l'action, la frontière khmère en poursuivant le Vietcong. Comme je l'ai déjà dit, il semble pour le moins surprenant, si l'on se réfère à la thèse soutenue par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, que l'on n'ait relevé aucun cadavre ni aucun blessé vietcong sur le terrain. Comme lors d'actes d'agression précédents, les morts et les blessés sont tous Cambodgiens, habitants de ces villages frontaliers. Cependant, je comprends parfaitement les raisons qui ont poussé le représentant des Etats-Unis d'Amérique à soutenir cette thèse absurde; c'est en vue de justifier les succès répétés des forces américano-sud-vietnamiennes et de préparer l'opinion

61. I should now like to deny one of the diabolical assertions made by the representative of the Republic of Viet-Nam to the effect that potassium chlorate and red phosphorus were imported by Cambodia and were to be sent to his country to supply the Viet-Cong.

62. Quoting figures taken, it seems, from Cambodian statistics, the representative of South Viet-Nam said that he had tried in vain to account for an increase in the consumption of these products. Perhaps his knowledge of industrial chemistry is as inadequate as his knowledge of ballistics. I might point out to him that potassium chlorate is used in the preparation of fertilizers. Saltpetre is also used to make explosives for the Cambodian army and for the rock removal operations undertaken by the Cambodian Department of Public Works in connexion with the construction of new mountain roads and the Kamchay and Kiriron dams. As for red phosphorus, it is used to manufacture matches and is also an ingredient of certain insecticides. Cambodia has considerably expanded its production of matches following an import ban on these goods. Similarly, because of the expansion of cotton and hevea growing, we have been using insecticides with a phosphorus base. Again, owing to the increase in agricultural output provided for in our five-year plan, the use of fertilizers is becoming more and more widespread.

63. Those are the reasons which the representative of the Republic of Viet-Nam vainly sought in order to explain the expansion in imports of goods which he peremptorily described as strategic. A more thorough study would have spared him the blunder of presenting the Council with a fallacious argument. But what arguments will a man not use in pleading a lost cause?

64. There is another very important aspect of the question regarding which explanations are necessary. I should like to speak about the frontier between Cambodia and South Viet-Nam. The Press has taken note of Prince Norodom Sihanouk's statement and some United States newspapers have reported on the front page that the Cambodian Head of State is in favour of a United Nations body to control the frontier. Naturally, they did not quote the whole passage in the Prince's statement on this matter and I should like, with your permission, Mr. President, to read it out to the members of the Council. He said:

"The representative of South Viet-Nam has proposed an international control system under the auspices of the United Nations for our common frontier. The South Vietnamese Press says, moreover, that if we refuse such control, it is because we have Vietcong elements in our territory. But we are not refusing anything. Of course, we firmly maintain our position, which is the same as that of the Soviet Union and France, in favour of strengthening the International Control Commission, a body already agreed to by all the Powers concerned and which exists in both Cambodia and South Viet-Nam. For we remain faithful to the spirit of the 1954 Geneva

publique américaine en vue d'augmenter l'effort de guerre de son gouvernement dans cette partie du monde.

61. Je voudrais maintenant réfuter une des assertions diaboliques du représentant de la République du Viet-Nam, selon laquelle du chlorate de potassium et du phosphore rouge ont été importés par le Cambodge afin d'être acheminés vers son pays, pour le ravitaillement des Vietcongs.

62. Citant des chiffres puisés, paraît-il, dans des statistiques khmères, le représentant du Viet-Nam du Sud a dit qu'il a essayé en vain de s'expliquer une augmentation de la consommation de ces produits. Peut-être ses connaissances sont-elles aussi insuffisantes en chimie industrielle qu'en balistique. Je pourrais en tout cas lui dire que le chlorate de potassium sert à la préparation des engrains. Le salpêtre est aussi employé à faire des explosifs pour l'armée cambodgienne et pour les travaux de dérochement entrepris par les Travaux publics du Cambodge dans la construction de nouvelles routes en montagne et des barrages de Kamchay et de Kiriron. Quant au phosphore rouge, il sert à fabriquer des allumettes et il intervient aussi dans la composition de certains insecticides. Or, le Cambodge a accru considérablement la production des allumettes par suite de l'interdiction de l'importation de cette marchandise; également, en raison de l'extension de la culture du coton et de celle de l'hévéa, nous avons utilisé des insecticides à base de phosphore. Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation de la production agricole prévue dans notre plan quinquennal, l'usage des engrais est de plus en plus généralisé.

63. Voilà les justifications que le représentant de la République du Viet-Nam a cherchées en vain pour expliquer l'accroissement de l'importation de produits qu'il a qualifiés péremptoirement de stratégiques. Une recherche plus approfondie lui aurait évité de commettre une bévue en présentant au Conseil un argument fallacieux. Mais, pour plaider une cause perdue, que d'arguments n'emploierait-on pas?

64. Il y a un autre aspect très important de la question sur lequel je voudrais apporter ici les éclaircissements nécessaires. Je veux parler de la frontière khméro-sud-vietnamienne. La presse a fait état de la déclaration du prince Norodom Sihanouk et certains journaux américains ont mentionné en première page que le chef de l'Etat cambodgien est en faveur d'un organisme des Nations Unies pour assurer le contrôle de la frontière. Ils n'ont évidemment pas cité la totalité du passage de la déclaration relative à cette question et je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, en faire part aux membres du Conseil. Le prince a dit:

"Le représentant du Sud-Viet-Nam a proposé un système international de contrôle sous les auspices des Nations Unies pour la frontière commune. La presse sud-vietnamienne écrit, d'autre part, que si nous refusons ce contrôle c'est que nous entretenons des Vietcongs sur notre territoire. Mais nous ne refusons rien du tout. Certes, nous maintenons vigoureusement notre position, qui est la même que celle de l'Union soviétique et de la France, en faveur du renforcement de la Commission internationale de contrôle, organisme déjà accepté par toutes les puissances intéressées et qui existe aussi bien au Cambodge qu'au Sud-Viet-Nam. Car

Agreements; all the present difficulties would have been avoided if they had been carried out to the letter. But—I stress the word 'but'—if the United Nations also wants to send us some controllers, we accept them in advance. Our only wish is that it should be willing to organize such control.

"As regards demarcation of the frontier between South Viet-Nam and Cambodia, a responsibility which Mr. Vu Van Mau would like to entrust to experts under the auspices of the United Nations, our position is simple. Our frontier line is well known to both parties. South Viet-Nam only needs to recognize it and we can then immediately undertake to mark it out accurately. We are quite ready to resume relations with Saigon and Bangkok, the sole condition being that they undertake to respect our present frontiers. Only the refusal of such recognition by our neighbours prevents the restoration of normal relations. What country in the world, small or large, would agree to live without frontiers?"

65. This, placed in its proper context, is what was really in the mind of the Cambodian Head of State. Is it not a patent demonstration of our good faith, of our sincere desire to live in peace and to resume peaceful relations, on condition, naturally, that our neutrality is recognized and our territorial integrity respected?

66. As regards finding an appropriate way of achieving the objective we have set, however, we wish to make it clear that Cambodia's position is unchanged as far as the International Control Commission and the Geneva Conference are concerned. We still insist that the International Control Commission should control our frontiers and that the Geneva Conference should meet as quickly as possible in order to keep the peace in the region.

67. So that everything will be quite clear, we also wish to state that the cost of any United Nations control team that may be sent cannot be borne by Cambodia.

68. Mr. BERNARDES (Brazil): The Security Council is seized of a complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia. According to the letter addressed to you, Mr. President, on 13 May 1964 [S/5697], a number of violations of the frontier between Cambodia and the Republic of Viet-Nam took place resulting in loss of life and property in Cambodia. It is my intention to restrict myself to that complaint and to avoid in so far as possible the wider and more complex issue of the situation prevailing in South-East Asia.

69. Although I am perfectly aware that the border incidents between Cambodia and the Republic of Viet-Nam can hardly be disentangled entirely from the broader framework of the political and military situation in the Indo-Chinese peninsula, it is my considered belief that the way for the Council to improve that general situation at this stage is for it to limit itself to dealing with the specific complaint submitted by Cambodia. The Security Council is not the proper place at this time to discuss and pass judgement on the other problems which affect the whole region, nor has it been called upon to do so. As to the complaints lodged by the Royal

nous restons fidèles à l'esprit des accords de Genève de 1954, dont l'application intégrale est évitée toutes les difficultés actuelles. Mais — je souligne ce mot: mais — si les Nations Unies veulent nous envoyer également des contrôleurs, nous les acceptons d'avance. Tout ce que nous voulons, c'est qu'elles veuillent organiser un tel contrôle.

"En ce qui concerne la délimitation de la frontière entre le Sud-Viet-Nam et le Cambodge, que M. Vu Van Mau voudrait voir confier à des experts sous les auspices des Nations Unies, notre position est simple. Le tracé de notre frontière est bien connu des deux parties; il suffit que le Sud-Viet-Nam le reconnaissse et nous pourrons aussitôt après pratiquer un bornage rigoureux. Nous précisons que nous sommes tout prêts à reprendre les relations avec Saigon et Bangkok à la seule et unique condition qu'ils s'engagent à respecter nos frontières actuelles. C'est le refus de cette reconnaissance par nos voisins qui bloque seul le retour à des rapports normaux. Quel pays au monde, petit ou grand, accepterait de vivre sans frontières?"

65. Voilà, placée dans son contexte réel, la pensée profonde du chef de l'Etat du Cambodge. N'est-ce pas là la lumineuse démonstration de notre bonne foi, de notre désir sincère de vivre en paix et de renouer des relations pacifiques, à condition évidemment qu'on reconnaîsse notre neutralité et qu'on respecte notre intégrité territoriale?

66. Dans le cadre de la recherche d'une solution appropriée en vue d'atteindre l'objectif que nous avons fixé, nous tenons cependant à préciser que la position du Cambodge est inchangée en ce qui concerne la Commission internationale de contrôle et la Conférence de Genève. Nous insistons toujours pour que la Commission internationale de contrôle contrôle nos frontières et pour que la Conférence de Genève se réunisse le plus rapidement possible dans l'intérêt de la sauvegarde de la paix dans cette région.

67. Pour que tout soit clair, nous tenons à dire aussi que les frais d'envoi d'un éventuel groupe de contrôleurs des Nations Unies ne sauraient être supportés par le Cambodge.

68. M. BERNARDES (Brésil) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge. Selon la lettre en date du 13 mai 1964 [S/5697] qui vous a été adressée, Monsieur le Président, plusieurs violations de la frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam ont causé au Cambodge des pertes de vies humaines et des dommages matériels. Je me bornerai à parler de cette plainte en évitant autant que possible d'aborder le problème plus vaste et plus complexe de la situation en Asie du Sud-Est.

69. Tout en me rendant parfaitement compte qu'il est difficile d'isoler complètement les incidents de frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam du contexte plus vaste de la situation politique et militaire dans la péninsule indochinoise, je suis convaincu que, si le Conseil veut améliorer cette situation dans son ensemble, il doit se borner actuellement à examiner la plainte précise présentée par le Cambodge. Ce n'est pas au Conseil de sécurité qu'il appartient pour le moment d'examiner et d'apprécier les autres problèmes qui concernent l'ensemble de la région, et il n'y a d'ailleurs pas été convié. Quant aux

Government of Cambodia, they have not been contested and we find ourselves in full sympathy with the desire of that Government to seek more stable conditions along its borders and to do whatever is proper and feasible to avoid further incidents of the same nature.

70. We note that both the Government of the Republic of Viet-Nam and that of the United States of America, acknowledging their involvement in the incidents that occurred earlier in the year, expressed their regrets to the Government of Cambodia, and that the Government of the Republic of Viet-Nam has offered to pay adequate compensation to the victims. We also took cognizance of the statements made before this Council by the representatives both of the United States and of the Republic of Viet-Nam concerning their sincere desire to live in peace and maintain cordial relations with the Government of Cambodia.

71. This being the state of mind of the parties most directly involved, it should not prove impossible for them to arrive at an honourable understanding and clarification of the latest incidents.

72. I have no doubt, also, that the Council will feel it advisable to call upon the parties to refrain in the future from actions that might cause friction between them and give rise to further incidents of a serious nature.

73. Difficult as it might be for the forces engaged in military operations in South Viet-Nam, given the nature of the terrain and the loosely demarcated borders, to strictly avoid incursions into other countries' territories, the strongest possible recommendation should be made to those in command of those forces to keep their activities well within their own territories.

74. The main point, and perhaps the most difficult one, upon which this Council is called to act is the establishment of suitable machinery to prevent further incidents along the Cambodian-Viet-Namese border. In this connexion a number of suggestions have been made, all of them having merit, in our view. My delegation will be prepared to consider any reasonable proposal for establishing effective machinery under the aegis of the United Nations to help stabilize the situation along the Cambodian-Viet-Namese frontier. We believe, however, that to be fully effective and rapidly put into operation, this machinery should have the full endorsement of both the parties concerned and the whole-hearted support of the Security Council.

75. These are the preliminary comments I would like to make and, with your permission, Sir, I shall reserve my right to make further comments later, if necessary.

76. Mr. NIELSEN (Norway): The Council is seized with a border situation that has arisen in a part of the world where deep conflicts of interest exist. This makes it all the more important to refrain from using language or adopting attitudes which might impair the present favourable international climate and lead back in the direction of the cold war. In addition to the generally adverse consequences of such a development, this would seriously impede a solution of the specific problem now being considered by the Council.

plaintes soumises par le Gouvernement royal du Cambodge, elles ne sont pas contestées, et nous comprenons parfaitement que ce gouvernement souhaite voir stabiliser la situation le long de ses frontières et faire ce qui est approprié et possible pour éviter le retour d'incidents de ce genre.

70. Nous avons noté que les Gouvernements de la République du Viet-Nam et des Etats-Unis d'Amérique, reconnaissant leurs responsabilités dans les incidents qui se sont produits cette année, ont exprimé leurs regrets au Gouvernement cambodgien et que le Gouvernement vietnamien a offert de dédommager les victimes équitablement. Nous avons également pris note des déclarations faites devant le Conseil par les représentants des Etats-Unis et de la République du Viet-Nam quant à leur désir sincère de vivre en paix et d'entretenir des relations cordiales avec le Gouvernement cambodgien.

71. Puisque tel est l'état d'esprit des parties directement intéressées, il devrait leur être possible de parvenir à une entente honorable et de tirer au clair les récents incidents.

72. D'autre part, je ne doute pas que le Conseil estimera de son devoir d'inviter les deux parties à s'abstenir désormais de tout acte qui risque de causer entre elles des frictions et de provoquer de nouveaux incidents sérieux.

73. Bien qu'il puisse être malaisé, pour les forces engagées dans les opérations militaires au Viet-Nam du Sud, étant donné la nature du terrain et le fait que la frontière n'est pas marquée clairement, d'éviter complètement toute incursion sur le territoire d'un autre pays, il faudrait recommander avec le maximum d'énergie à ceux qui sont placés à la tête de ces forces de veiller à bien limiter leurs activités à leur propre territoire.

74. Le point principal, et peut-être le plus difficile sur lequel le Conseil soit appelé à se prononcer, concerne la création d'un mécanisme propre à empêcher de nouveaux incidents le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam. Certaines suggestions ont été faites à ce sujet et elles nous paraissent toutes présenter de l'intérêt. Ma délégation est prête à examiner toute proposition raisonnable en vue de créer, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme efficace qui puisse contribuer à stabiliser la situation le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam. Nous estimons toutefois que pour être pleinement efficace et pouvoir fonctionner rapidement, ce mécanisme devrait être accepté sans réserve par les deux parties intéressées et être approuvé pleinement par le Conseil de sécurité.

75. Telles sont les observations préliminaires que je voulais présenter, tout en me réservant le droit, si vous le permettez, Monsieur le Président, de revenir ultérieurement sur la question, le cas échéant.

76. M. NIELSEN (Norvège) [traduit de l'anglais]: Le Conseil est saisi d'un problème de frontière survenu dans une région du monde où existent de graves conflits d'intérêts. Aussi importe-t-il particulièrement de se dispenser d'employer des termes ou d'adopter des attitudes qui risqueraient de nuire à l'actuelle détente internationale et de nous faire revenir à la guerre froide. Indépendamment des conséquences générales déplorables d'une telle régression, la solution du problème précis que le Conseil examine en ce moment s'en trouverait entravée sérieusement.

77. The matter under consideration concerns Cambodia's complaint of violations of the Cambodian-Viet-Namese border and incursions into Cambodian territory—incidents in which several lives have been lost and material damage sustained.

78. The Cambodian contentions regarding the specific violations of Cambodian territory have not been disputed. In this respect the matter under consideration seems somewhat less complicated than some of the other border incidents with which the Council has been seized. Hence it does not appear to be of primary importance to examine the cause of past events—events which my delegation sincerely deplores.

79. It is understandable that the recent incidents have caused great concern in Cambodia, particularly since the country is situated in an unstable area where a number of great Powers consider that essential interests are at stake.

80. Against this background the representative of Cambodia explained to the Council the importance which Cambodia attaches to its policy of neutrality. This policy has been recognized in the set of agreements which constitutes the political framework for that part of the world. Having in mind the tense situation in the area, Norway would support a request by the Security Council to all the parties concerned to refrain from actions which might further aggravate the situation and to take suitable steps to reduce the present tension. This naturally would include respecting Cambodia's borders. Furthermore, it would seem reasonable that the loss of life and the material damage sustained in the incidents of 7 and 8 May be fairly and justly compensated.

81. In some of the statements made before the Council it has been asserted that the tense situation in the border area may be due partly to insufficient border demarcation. Since the parties seem to agree as to the actual line of the border, they might consider the advisability of taking steps to improve the border demarcation.

82. We have noted with concern that the statements of the two parties have revealed how deep and far-reaching are the conflicts of interests in that part of the world. In those statements, however, it has not been requested that the United Nations should take up this vast complexity of problems. Hence it would not seem suitable for the Council to go further into these matters. Also it appears likely that the consideration of the particular border incidents in question would only be complicated by the simultaneous consideration of these wider aspects of the problem. It might also be questioned whether the statements made before the Council in this regard have given a comprehensive and balanced picture of the general situation in South-East Asia.

83. We have taken due note of the various proposals that have been advanced with a view to preventing new border incidents like those which we are now considering.

77. La question qui nous occupe est la plainte du Cambodge pour violations de la frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam et pour incursions en territoire cambodgien, incidents qui ont causé la mort de plusieurs personnes et des dommages aux biens.

78. Les affirmations du Cambodge quant à ces violations matérielles du territoire cambodgien ne sont pas contestées. A cet égard, le problème qui nous occupe semble un peu moins compliqué que ceux de certains autres incidents de frontière dont le Conseil a été saisi. Il ne paraît donc pas d'importance primordiale d'examiner les causes des événements passés, que ma délégation n'en déplore pas moins sincèrement.

79. Il est compréhensible que les incidents récents aient suscité une vive inquiétude au Cambodge, d'autant plus que ce pays est situé dans une région instable où plusieurs grandes puissances considèrent que des intérêts vitaux sont en jeu.

80. C'est dans ce contexte que le représentant du Cambodge a expliqué au Conseil l'importance que son pays attache à sa politique de neutralité. Cette politique a été reconnue dans l'ensemble des accords qui constituent le cadre politique de cette région du monde. Tenant compte de la situation tendue qui règne dans cette région, la Norvège appuiera toute demande adressée par le Conseil de sécurité aux parties en cause pour les inviter à s'abstenir de tout acte qui risquerait d'aggraver encore la situation et à prendre les mesures voulues pour réduire la tension actuelle. Cela impliquerait, bien entendu, le respect des frontières cambodgiennes. De plus, il semblerait normal que les pertes en vies humaines et les dommages matériels résultant des incidents des 7 et 8 mai fassent l'objet d'indemnités équitables et justes.

81. Dans certaines déclarations faites devant le Conseil, on a affirmé que la situation tendue qui règne dans la région de la frontière pourrait être due en partie à un marquage insuffisant de cette frontière. Puisque les parties paraissent être d'accord sur le tracé actuel, elles pourraient envisager la possibilité de prendre des mesures pour améliorer ce marquage.

82. Nous avons noté avec inquiétude que les déclarations des deux parties ont fait ressortir la profondeur et l'étendue des conflits d'intérêts dans cette région du monde. Toutefois, les auteurs de ces déclarations n'ont pas demandé aux Nations Unies de s'attaquer à ce vaste complexe de problèmes. Aussi ne semble-t-il pas opportun que le Conseil approfondisse ces questions. Il est d'ailleurs vraisemblable que l'examen des incidents de frontière précis dont nous nous occupons ne pourrait qu'être compliquée par l'étude simultanée de ces aspects plus vastes du problème. On peut également se demander si les déclarations faites à cet égard devant le Conseil donnent bien un tableau complet et équilibré de la situation générale en Asie du Sud-Est.

83. Nous avons pris bonne note des diverses propositions qui ont été faites en vue d'empêcher de nouveaux incidents de frontière semblables à ceux que nous examinons actuellement.

84. We find it encouraging that some members of the Council, on this basis, are actively seeking a formula that might be satisfactory to the parties concerned. It is our hope that these endeavours will be crowned with success. Pending their outcome, I do not propose at this stage to comment on the various suggestions that have been presented.

85. The PRESIDENT (translated from French): I do not at the moment have any more speakers on my list for the end of the morning or for this afternoon, in the general debate. Since it would, I think, be a good thing — a number of my colleagues have indicated that they agree with me on this—to finish tomorrow, or Saturday at the latest, the item on the agenda, I should like to know whether any of my colleagues intend to speak this afternoon or tomorrow morning.

86. Mr. CASTRILLO JUSTIANIANO (Bolivia) (translated from Spanish): I had intended to speak this afternoon, but I feel that to do so would tax the patience of my colleagues in the Security Council. Besides, it would needlessly prolong a debate which ought to be concluded as rapidly as possible. Therefore, I would rather state the views and the position of the Bolivian delegation at this time.

87. First of all, I should like to give expression to a feeling we all share: to deplore the events which have occurred on the Cambodian-South Viet-Namese frontier and express to the Minister for Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia our profound sorrow at the whole unhappy series of reports that have reached us.

88. In the second place, I should like to point out the danger of introducing completely irrelevant factors into the consideration of a problem. My delegation has listened with some concern to bitter words, words which constitute a real threat to the atmosphere of peaceful coexistence the world now enjoys. I should like to make it clear that there is a danger to the smaller nations when an attempt is made to transform a conflict into yet another element in the cold war. The Bolivian delegation pleads for reason, especially on the part of the great Powers, which are responsible for, and bear the burden of, ensuring and maintaining world peace.

89. In the view of the Bolivian delegation, it is essential to keep this debate confined to the presentation of the case and the complaint submitted by Cambodia.

90. Our delegation also considers the existence of a neutral country and government important for the future of this zone, which has known constant turmoil for many years. Preserving and recognizing this neutrality, and promoting the same attitude on the part of others is, we believe, a basic duty of the Security Council. Nevertheless, my delegation considers the question of neutrality to be purely political, not different but certainly separate from the basic complaint lodged by Cambodia, which is related to its territorial integrity. Neutrality can be regarded as a long-term goal, but what is urgently needed now is for the Security Council to take measures to ensure the territorial integrity of Cambodia.

91. The Bolivian delegation believes, as do other delegations, that convening the Geneva Conference is

84. Il nous paraît encourageant que certains membres du Conseil recherchent activement sur cette base une formule qui puisse donner satisfaction aux parties en cause. Nous espérons que leurs efforts seront couronnés de succès. En attendant, je n'ai pas l'intention de faire, pour le moment, des observations sur les diverses suggestions qui ont été présentées.

85. Le PRESIDENT: Je n'ai pas pour le moment d'autres orateurs inscrits pour la fin de la matinée ou pour cet après-midi dans le débat général. Compte tenu du fait qu'il y aurait, je crois, intérêt — c'est un point sur lequel j'ai recueilli l'assentiment d'un certain nombre de mes collègues — d'en terminer avec la question inscrite à l'ordre du jour demain, ou à la rigueur samedi, je voudrais savoir si tel ou tel de mes collègues a l'intention d'intervenir cet après-midi ou demain matin.

86. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Je me proposais, Monsieur le Président, d'intervenir cet après-midi, mais je craindrais d'abuser de la patience de mes collègues du Conseil de sécurité et, en outre, de prolonger inutilement ce débat qui doit bientôt aboutir. Aussi exposerai-je dès maintenant le point de vue de la délégation bolivienne.

87. Je tiens d'abord à m'associer à tous les orateurs, qui ont été unanimes à déplorer les incidents survenus le long de la frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam, et à exprimer au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement royal du Cambodge la profonde tristesse que nous ont causée ces tristes nouvelles.

88. Je voudrais souligner en second lieu le danger qu'il pourrait y avoir à introduire dans l'examen d'un problème des éléments qui lui sont complètement étrangers. Ce n'est pas sans inquiétude que ma délégation a entendu des paroles de colère qui pourraient vraiment menacer l'atmosphère de coexistence pacifique qui règne actuellement dans les relations internationales. Je tiens à insister sans aucune équivoque sur le danger que pourraient présenter, pour les petits pays, ces tentatives de faire d'un conflit un nouvel élément de la guerre froide. La délégation bolivienne tient à mettre en garde particulièrement les grandes puissances, qui ont les plus grandes responsabilités à cet égard et qui ont la charge de faire régner et de maintenir la paix internationale.

89. De l'avis de la délégation bolivienne, il est important de limiter le débat et l'examen de ce problème à la plainte formulée par le Cambodge.

90. Ma délégation estime en outre qu'il est important aussi, pour l'avenir de cette région, dont la situation troublée constitue depuis des années un état chronique, qu'il y existe un pays et un gouvernement neutres. Nous sommes convaincus qu'en préservant, en reconnaissant et en favorisant cette neutralité, le Conseil de sécurité fera son devoir, qui est de contribuer à ce qu'elle se réalise. Ma délégation juge cependant que la neutralité est un aspect nettement politique, qui n'est pas vraiment différent mais se distingue de l'intégrité territoriale, objet de la plainte fondamentale du Cambodge. La neutralité peut être l'objet d'un processus de longue haleine. Ce qui est urgent, c'est que le Conseil de sécurité prenne des mesures quant au respect de l'intégrité territoriale du Cambodge.

91. La délégation bolivienne approuve le point de vue de ceux qui ont souligné que le Conseil de sécurité

beyond the competence of the Security Council, for the Geneva Agreements were outside the Council's purview.

92. The Bolivian delegation would be prepared to support any draft resolution which, in general terms, urged that Cambodian neutrality should be recognized and respected. It would also be prepared to accept suggestions, such as possibly sending a United Nations observers' group to the Cambodian-South Viet-Nam frontier or perhaps setting up an investigation commission to look into all these incidents and suggest or adopt political measures aimed at preventing the recurrence of such regrettable events.

93. I believe that I have stated the position of my country. I have found many points and suggestions in the debate which lead me to say that providing it abandons the consideration of extraneous factors, the Security Council will have before it a problem which can be resolved without difficulty. My delegation is confident that this solution will be reached.

94. The PRESIDENT (translated from French): Through the courtesy of the representative of Bolivia, we have been able to finish the general debate this morning, and I think that, in order that they may consult each other to decide what conclusions they wish to emerge from this debate, my colleagues may prefer to leave it to the President to convene the next meeting. I hope, of course, that I can convene it tomorrow. If I hear no objections to this suggestion, I shall consider it adopted.

It was so decided.

The meeting rose at 12.55 p.m.

n'est pas habilité à convoquer une nouvelle conférence de Genève. Les accords de Genève échappent à sa compétence.

92. Ma délégation serait prête à appuyer tout projet de résolution qui insisterait, en termes généraux, sur la nécessité de respecter et de reconnaître la neutralité du Cambodge. Elle serait également prête à approuver des propositions telles que celles qui consisteraient à envoyer un groupe d'observateurs des Nations Unies à la frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam, et à créer une commission d'enquête chargée d'examiner tout ce qui se rapporte à ces incidents et habilitée, sur le plan politique, à proposer ou à prendre des mesures pour empêcher le retour d'incidents tels que ceux que nous déplorons actuellement.

93. Je crois avoir bien exposé la position de ma délégation. Etant donné les nombreux points communs entre les parties en cause et les suggestions qui ont été formulées, je crois pouvoir dire que, si le Conseil de sécurité écarte l'examen d'éléments étrangers au problème qui lui estposé, il n'aura pas de difficultés à le résoudre. La délégation bolivienne est convaincue qu'il y parviendra.

94. Le PRESIDENT: Grâce à la courtoisie du représentant de la Bolivie, nous en avons terminé ce matin avec le débat général, et je pense que, afin de se consulter en vue de savoir quelles conclusions ils souhaitent donner à ce débat, nos collègues voudront peut-être laisser à leur Président le soin de les convoquer. Bien entendu, j'espère que cette convocation pourra avoir lieu demain. Si je n'entends pas d'objections à cette suggestion, je la considérerai comme adoptée.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.